

*Initiatives ministérielles*

C-25 vise simplement à les ratifier et à les codifier dans la loi canadienne.

Dans l'ensemble, personne ne peut contester les Protocoles de Genève. Toutefois, j'ai des réserves à formuler quant à certains de leurs aspects. Je veux parler tout d'abord de la portée de tels protocoles. Les Conventions de Genève définissent les règles à suivre lors d'un conflit armé, les règles de conduite humanitaires à respecter en temps de guerre. Les protocoles visent à élargir la portée des conventions. Ils prévoient notamment une protection additionnelle pour les prisonniers de guerre et des règles concernant le traitement à réserver aux enfants en temps de guerre.

En outre, la Loi sur les Conventions de Genève est modifiée de façon que sa formulation soit conforme à celle des protocoles. La loi sur la défense nationale est modifiée de sorte qu'aucun obstacle statutaire n'empêche de poursuivre les auteurs d'infractions graves, toujours conformément aux protocoles. De plus, on a modifié la Loi sur les marques de commerce pour que le nouveau signe distinctif international de la défense civile soit légalement protégé.

Les Protocoles et les Conventions de Genève ont été établis et adoptés par divers gouvernements internationaux, notamment dans l'hémisphère occidental, en réaction surtout au massacre qui a eu lieu au cours de la Seconde Guerre mondiale en Europe de l'Ouest et de l'Est. Ils visaient à établir des règles, des règlements, voire des lois internationales concernant le traitement des combattants, tant sur le champ de bataille que comme prisonniers de guerre. Certaines dispositions humanitaires raisonnables ont été établies pour que les prisonniers de guerre, les combattants en uniforme, soient traités convenablement et avec respect, non pas comme une cohue défaite, mais comme des soldats, des marins, des aviateurs, des officiers et des sous-officiers. Ils seraient traités selon un protocole déjà établi dans les diverses forces militaires avant qu'ils ne partent à la guerre et ne soient capturés.

Il y a un certain paradoxe dans les protocoles de Genève. C'est un des points que je veux faire valoir. Voici en gros ce que disent les protocoles: si vous vous portez volontaire ou que vous êtes conscrit et que vous allez à la guerre et tuez des gens, pour ne pas être tué vous-même, que vous tentez de détruire l'ennemi, ses munitions et ses approvisionnements, autrement dit, si vous prenez totalement part à la guerre et que vous êtes capturé, que vous sortez d'une expérience plutôt barbare, presque déhuma-

nisante pour être mis dans un camp de prisonniers de guerre, alors il faut vous traiter d'une façon civilisée. Il faut vous offrir une literie propre et chaude, des repas nutritifs et vous traiter sans vous torturer, vous blesser et vous infliger des douleurs physiques ou mentales. Si vous êtes officier, en aucun cas ne doit-on vous loger avec les sous-officiers. Il s'agissait simplement d'un retour au système de classes qui était répandu en Europe pendant les années 20. C'était un vestige du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est pour le moins paradoxal.

Les protocoles disaient que, après avoir fait la guerre, après vous être livré à la tuerie, au pillage, au carnage et à la destruction de toutes sortes de biens militaires ou non, vous deviez être traité convenablement. En outre, si vous étiez officier, il fallait vous traiter encore mieux. Il fallait vous offrir de meilleurs logements. On ne devait pas vous obliger à exécuter des travaux manuels. Si vous étiez officier, vous pouviez, sous les ordres de ceux qui vous gardaient prisonnier, ordonner à vos sous-officiers, soldats, caporaux, sergents et ainsi de suite, d'exécuter des travaux manuels.

Bien que ce soit extrêmement paradoxal, je ne prétends pas que les prisonniers de guerre ne devraient pas être traités humainement. Bien sûr que oui. Ce que je dis, c'est que les protocoles établissent certaines règles au sujet des combattants, mais nous n'avons ni loi ni convention internationale portant sur le traitement des civils innocents. Nous bombardons leurs maisons et leurs usines, nous inondons les mines pendant que les mineurs y travaillent. J'ai assez lu sur la Seconde Guerre mondiale pour être dégoûté, comme tout le monde. Jour après jour et nuit après nuit, les alliés soumettaient l'Allemagne et les autres pays occupés d'Europe à ce qu'ils appelaient le bombardement de précision. Quand ils se sont aperçus que le bombardement de précision ne leur réussissait pas et qu'il était presque impraticable dans l'état où était alors la technologie, ils l'ont rebaptisé bombardement de saturation. Les bombardiers n'avaient pas ainsi à craindre de rater la cible; on envoyait 1 000 avions au lieu de 100 pour anéantir des quartiers entiers des villes. Les deux camps se sont livrés à ce carnage.

Nous avons passé beaucoup de temps dans les années 20 à rédiger les protocoles de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre, mais nous ne nous sommes pas du tout occupés de ceux qui souffrent le plus des guerres: les innocents, les vieillards et les enfants. Nous commettons encore cette faute aujourd'hui. L'ultime profanation de l'humanité au nom de la guerre et de la victoire a été